



L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MARCHIN **RECRUTE**

OUVRIER QUALIFIE / POLYVALENT

niveau D2 - CDI

Informations générales

Personnel contractuel

Régime de travail : Temps plein – 35h/semaine

Horaire du lundi au vendredi

Contrat à durée indéterminée à partir du 24/08/2026

Salaire : Barème D2 entre 2.755,08 (0 année d'ancienneté) et 3.026,07 (6 années d'ancienneté) – salaire mensuel brut indexé à temps plein

Ancienneté barémique dans le secteur public valorisable en totalité. Dans le secteur privé, expérience professionnelle utile à la fonction valorisable 6 ans maximum

Lieu de travail : hall technique + territoire communal marchinois

Avantages

- ❖ Régime de congés du secteur public (minimum 26 jours annuels)
- ❖ Titres-repas (5,55 € pour un temps plein)
- ❖ Allocation de foyer ou de résidence en fonction de la situation personnelle
- ❖ Assurance second pilier de pension des contractuels
- ❖ Allocation de fin d'année
- ❖ Double pécule de vacances
- ❖ Intervention à 100% par l'employeur dans les transports en commun
- ❖ Avantages sociaux et réductions grâce à l'affiliation au Service Social Collectif (SSC) : plateforme « Benefits at work »

Conditions d'accès

- ❖ Être majeur au moment de l'engagement
- ❖ Être titulaire d'un diplôme : **CESS, CESI, titre de compétences ou titre de formation certifié**
- ❖ Être titulaire d'un **permis de conduire B**
- ❖ Être titulaire d'un **permis de conduire de catégorie C** ou **s'engager formellement à suivre la formation** et obtenir le permis au plus tard premier semestre de l'année 2027 ;

DESCRIPTIF DE FONCTION

Missions

Dans le respect de la hiérarchie, de la législation, des procédures et des règlements en vigueur, l'ouvrier qualifié / polyvalent (f/m/x) placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur général ou de son/sa délégué(e), a pour principale missions :

Tâches liées

1. Bâtiment

- Réaliser les travaux d'entretien courant des bâtiments communaux.
- Effectuer les réparations de première intervention en plomberie, menuiserie, serrurerie, peinture et petite maintenance technique.
- Signaler toute anomalie susceptible de compromettre la sécurité ou le bon fonctionnement des installations.
- Participer aux travaux d'amélioration et d'aménagement des bâtiments.

2. Voirie et infrastructures communales

- Réaliser des travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de la voirie communale.
- Effectuer des travaux de terrassement, de déblai, de remblai et de nivellement.
- Réaliser des travaux de maçonnerie liés à la voirie (bordures, pavages, chambres de visite, avaloirs, filets d'eau, ouvrages de soutènement, etc.).
- Installer, entretenir et remplacer la signalisation routière et le mobilier urbain.
- Assurer l'entretien des réseaux d'égouttage, des fossés, des avaloirs et des cours d'eau.
- Participer aux interventions d'urgence, à la sécurisation des voiries et aux opérations de viabilité hivernale (déneigement, salage).

3. Manifestations et logistique communale

- Préparer les infrastructures nécessaires aux manifestations organisées par la commune.
- Transporter, installer et démonter le matériel (chapiteaux, podiums, barrières, tables, chaises, signalisation, etc.).
- Participer à la logistique des événements communaux.
- Assurer la remise en état des lieux après les manifestations.

4. Espaces verts et espaces publics

- Entretenir les espaces verts, les parcs, les cimetières et les plantations communales.
- Effectuer les travaux de tonte, débroussaillage, taille, désherbage et plantation.
- Veiller à la propreté des espaces publics.
- Participer à l'entretien du mobilier extérieur.

5. Conduite de véhicules et d'engins

- Conduire les véhicules et engins nécessaires aux missions du service.
- Utiliser les véhicules nécessitant le permis C.
- Assurer l'entretien courant des véhicules et du matériel utilisés.
- Participer occasionnellement au transport scolaire ou à la conduite de véhicules nécessitant les permis CE ou D lorsque l'agent en est titulaire.

6. Missions transversales

- Participer au rôle de garde selon l'organisation du service s'il échet.
- Sécuriser les chantiers et appliquer les prescriptions en matière de sécurité.
- Utiliser les équipements de protection individuelle et collective.
- Entretenir le matériel et signaler toute anomalie.
- Collaborer avec les autres équipes du service Travaux en fonction des besoins.
- Exécuter toute autre mission compatible avec la fonction confiée par la hiérarchie.

7. Spécificités liées à la fonction de chauffeur dès qu'applicable

- Conduire un bus communal (soit 30 places, soit 40 places) dans le cadre du « ramassage scolaire » quotidien et des transports scolaires, les jours d'école, selon les besoins des différentes implantations de l'école communale de Marchin. Enseignement maternelle et primaire, enfants âgés de 3 à 12 ans.
- Participer à l'organisation du transport scolaire en étroite collaboration avec l'école communale.
- Participer à l'organisation du transport des enfants en étroite collaboration avec le service Accueil temps libre.
- Assurer les transports des « Plaines/Centres des vacances » (durant les congés scolaires), ainsi que les transports à l'occasion de certains événements communaux.

Cette liste de tâches est non-exhaustive. Le candidat devra faire preuve de polyvalence afin d'effectuer les diverses tâches qui lui seront confiées, en fonction des besoins du service.

PROFIL RECHERCHÉ

Conditions générales

- Être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques ;
- A la date ultime prévue pour le dépôt des candidatures, avoir atteint l'âge de 18 ans au minimum ;
- Être titulaire du permis de conduire B ;
- Disposer d'une expérience dans une fonction similaire de minimum 2 ans ;
- Disposer des aptitudes au travail extérieur et au port de charges.

Qualifications obligatoires minimales recherchées

- Être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui est qui est décerné à la fin des études ETSI ou après avoir suivi les cours CTSI ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire (2ème degré CESDD) ;
OU
- Être titulaire d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétences et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré ;
OU
- Être titulaire d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ;
- **Être titulaire d'un permis de conduire de catégorie C ou s'engager formellement à suivre la formation et obtenir le permis au plus tard premier semestre de l'année 2027 (coût de la formation à charge de l'employeur) ;**
- **Disposer d'un certificat valable d'aptitude professionnelle pour ces permis si titulaire dudit permis.**

Atouts

- Permis CE.
- Permis D.
- Expérience dans la conduite d'engins de chantier (mini-pelle, tractopelle, chargeur télescopique, etc.).
- Certificats ou formations liés aux travaux publics (signalisation de chantier, conduite d'engins, nacelle, grue, VCA, etc.).
- Expérience dans le domaine des travaux de voirie ou des infrastructures communales.

Qualités demandées

- Avoir les aptitudes physiques nécessaires à la fonction et détenir les compétences requises
- Utiliser correctement le matériel mis à disposition ;
- Exécuter un travail de qualité et dans les délais imposés
- Appliquer les normes de sécurité en vigueur
- Se tenir informer de l'évolution du métier, des nouvelles techniques
- Disposer d'un esprit d'initiative

- Faire preuve d'organisation
- Respecter les horaires de travail convenus et les consignes
- Agir avec intégrité et professionnalisme
- Adopter une attitude proactive et impliquée
- Travailler de manière autonome et dans un esprit d'équipe constructif, respecter ses collègues et leur travail
- Se montrer capable de faire preuve de droiture, de réserve, de discrétion, de respect des réglementations et de la hiérarchie dans l'exercice de sa fonction
- Posséder un bon sens relationnel, savoir s'intégrer dans une équipe et communiquer avec ses collègues et sa hiérarchie
- Faire preuve de flexibilité et de disponibilité
- Être capable de s'adapter

COMMENT POSTULER ?

Les candidatures doivent parvenir **au plus tard le 4 août 2026 à 12hrs**, sous peine de nullité, soit :

- par mail à l'adresse deborah.wardega@marchin.be et copie à benjamin.thilion@marchin.be
- par remise en mains propres à la Responsable RH (ou au secrétariat – 1^{er} étage);

Les candidatures seront constituées obligatoirement d'un dossier composé de :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Copie du diplôme le plus élevé ;
- Copie R°/V° de la carte d'identité et du permis de conduire
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois à partir de la date de limite d'inscription ;

Vos coordonnées complètes (adresse postale et n° de téléphone et adresse mail fonctionnelle) seront intégrées à la lettre de motivation et/ou au CV.

LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT CONSIDÉRÉS COMME IRRECEVABLES DE PLEIN DROIT.

Les candidat(e)s répondant aux conditions de recrutement seront convoqués à **un entretien pratique et oral** devant jury **le mardi 11 août 2026 en matinée**. L'horaire de passage sera communiqué par courriel le 6/08.

Pour satisfaire à l'examen et être versé dans la réserve de recrutement, le candidat (f/m/x) devra obtenir au minimum 50% des points à chaque épreuve et 60% des points au total.

DIVERS

Entrée en fonction : le lundi 24/08/2026

Les candidat(e)s ayant réussi l'ensemble des épreuves mais qui ne sont pas classé(e)s en ordre utile seront versé(e)s dans une réserve de recrutement de 2 ans à moins qu'ils/elles ne s'y opposent formellement".

Pour tout complément d'information sur la procédure de recrutement : Mme Déborah WARDEGA, Responsable RH (085/270.435 – deborah.wardega@marchin.be) pour des renseignements sur la fonction : M. Benjamin THILION, Responsable du service Travaux (085/270.452 – benjamin.thilion@marchin.be)

Conformément au RGPD, toutes les données personnelles demandées dans le cadre de cette démarche de recrutement sont essentielles et indispensables pour la gestion optimale des candidatures. Celles-ci sont exclusivement utilisées pour cette finalité. Les personnes ayant accès aux données personnelles communiquées dans le cadre du recrutement, sont soumises au secret professionnel et sont engagées au respect de l'unique finalité de recrutement de l'utilisation de ces données. Vos données seront supprimées à la fin du processus.